

OBJET : MODIFICATION DU PROGRAMME EAU 1983

*LE SECRETAIRE donne lecture du rapport*

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 27 août 1982 vous avez approuvé le programme eau 1983.

Cependant compte-tenu des urgences constatées et une augmentation des crédits, je vous sou mets le nouveau programme ci-après :

I - RESEAU PRIMAIRE

- Modification du captage de la Bretagne et protection de la canalisation
- Liaison Moulin à Vent - Ste-Clotilde
- Renforcement de la canalisation de refoulement à la Montagne (OAA vers Colorado)
- Maillage de réseaux à la Montagne
- Equipement de réseau en B.I.

II - EXTENSIONS

Montagne 8ème

- Extension chemin Neuf vers chemin Gaud
- Extension chemin de Cotte

Montagne 16ème

- Extension vers José Michel

Bellepierre

- Extension chemin Junquet

Moufia

- Extension vers Boyer Léonel

Bretagne

- Extension chemin de la Boucle
- Extension vers propriété BANG

Domenjod

- Extension chemin Ilet à Quinquina

Le montant total de l'opération s'élève à :

- Réseau primaire.....	2 565 000
- Extensions.....	2 435 000
	<hr/>
TOTAL.....	5 000 000

Le financement sera assuré de la façon suivante :

- Subvention M.I. 20 %.....	1 000 000
- Emprunt C.D.C.....	4 000 000
	<hr/>
	5 000 000

Je vous demande donc Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce nouveau programme ainsi que le mode de financement

- de m'autoriser à :

.. solliciter la subvention et l'emprunt correspondant

.. lancer les appels d'offres ou consultations d'entreprises et en cas d'appel infructueux à traiter par marché négocié.

Je mets la question aux voix.

*Le SECRETAIRE lit l'avis des Commissions :*

*"Travaux Publics : Favorable, sauf pour l'extension chemin Junquet. L'opération est différée à 1984 pour un raccordement sur un réseau différent qui coûtera bien moins cher.*

*.Finances : Même avis".*

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

*Le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE, adopte l'avis des Commissions.*

\*

\*

\*

Reçu à la Préfecture  
de La Réunion  
Le 3 Mai 1983